

Les députés qui ont raillé, cet après-midi, les représentants de ce côté-ci de la Chambre dont les paroles, bien qu'un peu vives, paraissent du cœur, feraient bien d'aller visiter nos circonscriptions, de se mêler aux habitants pour découvrir leur pensée. Qu'ils s'y rendent avant de conclure qu'un tour de passe-passe électorale—puisqu'ils siègent du côté d'un gouvernement minoritaire—leur confère, en quelque sorte, un pouvoir dictatorial de droit divin pendant les quatre prochaines années, ou pour toute la durée de la présente législature.

• (4.50 p.m.)

La démocratie, dans son véritable sens, ce n'est pas cela. C'est confier temporairement à ceux qui se sont acquis la confiance des Canadiens, la responsabilité de diriger l'État pendant pendant un temps limité, non pas simplement pour favoriser les intérêts de leurs disciples mais ceux de tous les Canadiens, en tenant compte, sans favoritisme, des droits et des inspirations de tous. La dictature, comme l'a dit Burke—je ne le cite pas textuellement—d'une majorité n'est pas plus justifiée que la dictature des princes.

Je recommanderais aux députés de lire le commentaire 18 de Beauchesne à la quatrième édition du *Précis de procédure parlementaire*, et le commentaire 67 qui débute à la page 57. Les deux s'appliquent particulièrement à la situation. Je ne citerai qu'un passage du commentaire 67:

Un parti minoritaire peut interroger des ministres, il peut critiquer, mais il ne peut pas, en règle ordinaire, imposer sa loi à un gouvernement qui dispose d'une majorité raisonnable. Aucune domination du pouvoir exécutif n'est possible si les partisans sont, au Parlement, disposés à obéir aveuglément aux chefs de leur parti—par l'intermédiaire des whips. Tout ce que peut faire le parti minoritaire—l'opposition—s'il n'a pas l'appui de députés du parti majoritaire, c'est poser des questions, demander des renseignements et formuler des critiques. Si tout cela n'équivaut pas à une domination, c'est toutefois un moyen important de mettre un frein aux abus de pouvoir.

Le cabinet pourrait, avec l'appui de la majorité des députés, suspendre les séances du Parlement, faire appréhender les membres de la minorité, abolir les garanties de liberté telles que l'*habeas corpus* et la liberté de parole, et instituer de fait une dictature.

Dans notre régime de gouvernement, aucun pouvoir magique ne met les électeurs à l'abri des folies d'un gouvernement, s'il désire s'y abandonner. Les électeurs, en votant, doivent être prudents, car une fois une majorité installée au Parlement, elle demeure toute-puissante jusqu'aux élections suivantes.

[L'hon. M. MacLean.]

La seule chose qui conserve notre démocratie vivace est un sens inaliénable des convenances, de l'honneur et du droit d'autrui, le sens de la tolérance chez la majorité. C'est pourquoi je me suis si énergiquement opposé au bill. Ce n'était pas en vue d'avantages politiques. Il m'attriste que le ministre nous accuse de retarder l'adoption du bill, alors qu'il a lui-même refusé de prêter attention aux instances qui ont été formulées, en toute sincérité, par notre groupe et d'autres à la Chambre. Le ministre a écarté l'avis de Canadiens loyaux et consciencieux, qui se trouvent être des officiers de l'active et qui consacrent leur vie à la carrière militaire et au service de leur pays.

En nous accusant de retarder l'adoption du projet de loi et de gâcher le programme du gouvernement, le ministre me fait penser au kaiser Wilhem qui traitait les Belges de pervers pour avoir contrecarré son projet d'occuper Paris avant Noël 1914. Si l'on est convaincu d'avoir raison, en toute objectivité, il faut admettre que les jeux sont faits. J'en étais conscient en prenant part à ce débat.

M. Aiken: Monsieur le président, dans les quelques minutes qui me restent, j'aimerais parler brièvement des avantages et des inconvénients de l'abolition de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne et du Corps d'aviation royal canadien. Si le gouvernement et le ministre de la Défense nationale ont décidé de supprimer et d'abolir complètement les unités et éléments actuels de l'armée, de l'aviation et de la marine, surtout les unités traditionnelles et anciennes, on aurait pu, d'après moi, proposer l'établissement de nouvelles unités pour les remplacer.

La concurrence n'est pas étrangère à la question. Les députés ont parlé du moral des forces armées. C'est aussi une question de concurrence, non seulement dans le domaine militaire, mais dans tous les aspects de la vie de l'homme. C'est la concurrence qui donne à la vie son piquant, le désir de faire un peu mieux qu'autrui. C'est la raison de vivre de la plupart des hommes. Si l'on détruit l'esprit d'émulation des forces armées, si on les empêche de se faire concurrence dans leur activité militaire et autre, on détruit, à mon sens, le cœur même des forces armées. Aucun remplacement n'est prévu pour les unités actuelles. Nous aurons une force anonyme, grise—ou plutôt verte—dont les divers groupes serviront le Canada sans être animés par le désir de bien faire pour leur unité.